



## LES BAR'ZICS, C'EST TOUS LES JEUDIS DE JUILLET ET AOÛT À PARTIR DE 19H AU BAR'ZOUGES

En ces temps d'après confinement, l'association Ce Qui Nous Lie vous propose de réinventer la convivialité, en vous invitant chaque jeudi de l'été aux Bar'Zics. Les Bar'Zics, c'est un rendez-vous qui allie responsabilité et convivialité, avec des tables installées en terrasse, pour boire un verre ou partager un pique-nique en musique après le marché Bio de Bazouges, dans le respect des règles de distanciation : en Juillet, une scène ouverte accompagnera un apéro en mode « auberge Espagnole » à partir de 19h00 : si vous êtes intéressés pour venir jouer au Bar'Zouges, n'hésitez pas à nous contacter par email. En Aout, des spectacles de musique à écouter et à danser (Brésilienne, Celtique, Swing, Ska, ...) vous seront proposés à partir de 20h30

Le Bar'Zouges – Maison des associations – 1 rue Jules Duval, 35630 Hédé-Bazouges - bar-zouges@cequinouslie.fr / Retrouvez nous sur [www.cequinouslie.fr](http://www.cequinouslie.fr) - Facebook/Twitter : @BarZouges



## POURSUITE DES INCIVILITÉS

Après les graffitis au château et le barbecue détérioré, c'est le banc auprès du skatepark qui est arraché. Comment est-ce possible ? A chaque fois, une plainte sera déposée en gendarmerie.

## ACTUALITÉ

**FERMETURE ÉTÉ** - La mairie de Hédé-Bazouges sera fermée tous les samedis du 11 juillet au 22 août inclus. Réouverture le samedi 29 août.

**MASQUES** - Il reste encore des masques adultes en stock, n'hésitez pas à venir en réclamer en Mairie

**FÊTE ANNUELLE ET FEU D'ARTIFICE** - Compte tenu de la crise actuelle et des mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement, la commune et l'association Comité des fêtes ont fait le choix de ne pas maintenir la fête annuelle cette année. Elle n'en sera que plus belle l'année prochaine, et nous serons heureux de vous y retrouver !

**CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2020** - Au regard du contexte exceptionnel lié au Covid-19, l'association Familles Rurales du Pays de Hédé Tinténiac qui organise les accueils de loisirs et les mini-camps, communique uniquement par courrier électronique. Les familles trouveront les informations du territoire et les réponses à leurs questions sur l'adresse internet suivante : <https://www.famillesruraleshedetinteniaceu/2020/05/18/doc-ete-2020/>

Vous y trouverez : la documentation de l'été (modalités et dates d'inscriptions, ainsi que les nouveaux tarifs qui seront appliqués dès juillet).

**DÉCHETTERIE** - L'accès en déchetterie sur inscription est levé depuis le 22 juin. A cette date, les déchetteries ouvriront selon les horaires habituels et dans des conditions quasiment normales. Le port du masque est fortement recommandé. Pour éviter les temps d'attente, les usagers sont invités à privilégier les milieux de matinée et d'après-midi qui sont de moindre affluence (hors samedi). La délivrance de coupons ne sera pas exigée jusqu'à fin 2020.

**Reprise de l'accueil physique du public** dans les bureaux administratifs du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, fermé le jeudi après-midi, lieu-dit La Lande à Tinténiac.

**COUPONS SPORTS 35** - Les coupons sport facilitent l'accès des jeunes de 11 à 15 ans (nés entre 2005 et 2009) aux clubs sportifs d'Ille-et-Vilaine. D'une valeur de 20 ou 40 euros, ils permettent d'aider les familles à payer les coûts d'adhésion à une association sportive agréée. Vous bénéficierez de la réduction au moment du règlement de l'inscription auprès de l'association, ou après remboursement du club par l'ANCV. Renseignements : [jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr](mailto:jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr)

# HÉDÉBAZOUGES

JUILLET-AOÛT 2020 - N° 212

LETTRE MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 18 mai 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. QUENISSET, M. ROCHARD, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT,

Ont donné procuration : Mme DEPRESLE ayant donné procuration à M. ROCHARD

Secrétaire de séance : M. BOURGOUIN

### OBJET N° 01-05-2020 : Election du Maire

M. CADOU, doyen de l'assemblée, préside la séance pour procéder à l'élection du Maire.

Une seule personne se porte candidat : M. Jean-Christophe BENIS.

M. Jean-Christophe BENIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire (16 suffrages exprimés en faveur de M. BENIS, 3 blancs, 0 nul)

### OBJET N° 02-05-2020 : Création du nombre de postes d'adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 5 le nombre d'adjoints
- **PRECISE** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès le 26 mai 2020

### OBJET N° 03-05-2020 : Election des adjoints

Après un appel à candidature, une seule liste se présente : CLEMENT-VITORIA Isabelle, ROBINAULT Thierry, HAYE Anne, VEYRE Christian, LESCADIEU Caroline.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme CLEMENT-VITORIA, à savoir : CLEMENT-VITORIA Isabelle, ROBINAULT Thierry, HAYE Anne, VEYRE Christian, LESCADIEU Caroline (17 suffrages exprimés en faveur de la liste de Mme CLEMENT-VITORIA, 0 blanc, 2 nuls)

### OBJET N° 04-05-2020 : Attribution des délégations du Maire

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **DONNE** à Monsieur le Maire les délégations d'attributions présentées ci-dessus et **DIT** que le Maire rendra compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal (Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités)

### OBJET N° 05-05-2020 & 06-05-2020 : Commissions municipales & organismes extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** des commissions municipales et des représentants des organismes extérieurs présentés.

### OBJET N° 07-05-2020 : Nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des membres élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à 5 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.
- **ELIT** la liste de M. PORTEBOEUF Tony composée de PORTEBOEUF Tony, STEPHAN Nadine, LESCADIEU Caroline, THEBAULT Stéphanie, ROCHARD Stéphane.

### OBJET N° 08-05-2020 : Maîtrise d'œuvre/acte d'engagement -Arrêt de Connexion Intermodale

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 31 octobre 2019, a approuvé la modification de l'intérêt communautaire lié à l'exercice de la compétence voirie. Cette modification précise le champ d'intervention de la CCBP en matière de voirie et transfère son exercice aux communes au sein des agglomérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce transfert implique que l'ensemble des opérations d'aménagement de voirie en agglomération ne peut plus être réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire et est transféré aux communes. L'arrêt de connexion intermodale (ACI) dont la réalisation est programmée au sein de la future ZAC de la commune fait partie de ces aménagements désormais placés sous maîtrise d'ouvrage communale et financée directement par elle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat avec ECR et ses co-traitants sur les bases du contrat rédigé par la CCBP conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'Acte d'Engagement pour un montant de 16 204 € HT;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.

### OBJET N° 09-05-2020 : Avenant maîtrise d'œuvre -Arrêt de Connexion Intermodale

A l'issue de l'Avant-Projet Détaillé, le coût prévisionnel est arrêté à un montant de 281 000 € HT contre 250 000 € HT à la remise de l'offre. Cette augmentation s'explique par des travaux hors programme initial et la prise en compte de contraintes techniques liées à l'aménagement de la ZAC. Par ailleurs, lors des échanges entre la commune et ECR Environnement & son groupement, des demandes ont été émises par la commune, nécessitant ainsi la reprise des études AVP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant avec ECR et ses co-traitants sur les bases du contrat rédigé par la CCBP conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 1 350 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.

### OBJET N° 10-05-2020 : Subvention du département -Arrêt de Connexion Intermodale

En 2017, la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, alors maître d'ouvrage du projet de l'ACI, a obtenu le concours financier du Département au titre du dispositif « développement des Arrêts de Connexion Intermodale ». La subvention d'un montant de 90.000,00€ a fait l'objet d'une convention financière entre ces deux structures qui a été modifiée à plusieurs reprises par voie d'avenants afin d'entériner les reports successifs de la date de démarrage de l'opération.

Le dernier avenant porte sur un report du démarrage des travaux au plus tard le 31/12/2020 pour pouvoir prétendre à cette subvention.

La commune ayant désormais la maîtrise d'ouvrage, cette aide financière est essentielle pour assurer la faisabilité financière du projet. Aussi, la Commission Permanente du Département doit statuer sur la portabilité de la subvention précitée au profit de la commune de Hédé-Bazouges.

Pour ce faire, à condition que la Commission Permanente valide cet avenant, M. le Maire doit avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir signer la convention de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la portabilité de la subvention relative à l'ACI auprès du Département ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention financière pour pouvoir prétendre à la subvention de 90 000 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à cette affaire.

### OBJET N° 11-05-2020 : Avenant Maîtrise d'œuvre -Schéma directeur des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle que certaines missions avaient été indiquées à l'unité lors de la signature du marché et notamment, sur la phase 2, "Mesures de volumes et flux de pollution". Le bureau d'études Idée Tech propose ainsi des missions complémentaires suivantes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cet avenant de 1 120 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire de signer cet avenant
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

### OBJET N° 13-05-2020 : Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- La Mairie va se doter d'un outil informatique collaboratif afin de permettre à l'ensemble des élus et des agents administratifs de pouvoir travailler sur des dossiers partagés. Une formation obligatoire sera effectuée au cours du mois de juin.
- Deux groupes de travail vont se créer :
  - Produits phytosanitaires : ce groupe a la vocation de concerter les agriculteurs et les riverains sur l'usage de ces produits. Il doit réunir des élus (M. BENIS, Mme THEBAULT, M. MELL), des riverains et des agriculteurs. Une première réunion aura lieu le 16/06 à 20h30 au Mille Club. Celle-ci est ouverte à l'ensemble des élus.
  - Jardins derrière la Mairie : le Maire souhaite faire appel à des compétences locales pour en faire un lieu agréable pour tous les habitants. Ce projet sera piloté par M. ROBINAULT, adjoint aux travaux et M. PORTEBOEUF, conseiller délégué à la vie citoyenne.
- La réception des travaux des rues sera faite ce mercredi 27/05. Les travaux entrepris par LEMEE TP donnent satisfaction. La Mairie invitera les riverains à entretenir les massifs.
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 18/06 à 20h30 à la salle du Mille Club
- La séance prend fin à 21h45

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUI 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 12 juin 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : M. BOURGOUIN ayant donné procuration à Mme CLEMENT-VITORIA, M. MEYER ayant donné procuration à M. BENIS, M. QUENISSET ayant donné procuration à M. ROCHARD

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT-VITORIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Antoinette Depresle et souhaite la bienvenue à Mme Laetitia Sferra qui la remplacera.

### OBJET N° 01-06-2020 : Approbation du Procès-verbal du 26 mai 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 26 mai 2020.

### OBJET N° 02-06-2020 : CCAS -désignation des membres élus

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste Tony PORTEBOEUF : Tony PORTEBOEUF, Nadine STEPHAN, LESCADIEU Caroline, LERAY Stéphanie, ROCHARD Stéphane, SFERRA Laëtitia, CLEMENT-VITORIA Isabelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ELIT** la liste de M. Tony PORTEBOEUF

### OBJET N° 03-06-2020 & 04-06-2020 : Commissions municipales & organismes extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** des commissions municipales et des représentants des organismes extérieurs présentés.

### OBJET N° 05-06-2020 : CAO -élection des membres

Le Maire informe qu'outre le Maire, président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Ont été proclamés membres de la CAO :

LISTE 1	
Titulaires	Suppléants
Thierry ROBINAULT	Isabelle CLEMENT-VITORIA
Cindy NAVET	Tony PORTEBOEUF
Laëtitia SFERRA	Stéphane ROCHARD

### OBJET N° 06-06-2020 : Indemnités de fonction des élus

L'indemnité de fonction du maire est fixée automatiquement au taux légal maximal en vigueur sans délibération. Le taux est de 51.6% de l'indice 1027 soit 1 589,49 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal ayant une délégation, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 19.8%, soit 666.14 € net
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 19.8 %, soit 666.14 € net
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 9.9 %, soit 333.07 € net
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 19.8%, soit 666.14 € net
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 9.9%, soit 333.07 € net
- conseiller municipal avec délégation : 19.8 %, soit 666.14 € net.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### OBJET N° 07-06-2020 : Dénomination d'un jardin public

L'Établissement Public Foncier de Bretagne a acquis un jardin derrière la Mairie. A terme, la Mairie en sera propriétaire. Dans l'acte de vente, une clause a été inscrite suite à la demande des vendeurs, les Sarciaux : le nom du jardin doit contenir leurs prénoms, Jules et Amélie.

M. le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à bulletin secret entre ces 2 noms :

- le jardin de Jules et Amélie
- le jardin d'Amélie et Jules.

Suite au dépouillement, le résultat est le suivant :

- suffrages exprimés : 19
- le jardin de Jules et Amélie : 8
- le jardin d'Amélie et Jules : 11
- blanc et nuls : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **NOMME** le jardin derrière la Mairie : Jardin d'Amélie et Jules

### OBJET N° 08-06-2020 : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la RODP et la ROPDP 2020 pour un montant total de 491 €

### OBJET N° 09-06-2020 : Création & Suppression d'emplois / Modification du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** le grade d'adjoint technique à partir du 01/01/2020
- **CREE** le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01/01/2020
- **SUPPRIME** le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01/07/2020
- **CREE** le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à partir du 01/07/2020
- **VALIDE** le tableau des effectifs

### OBJET N° 11-06-2020 : Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique a défini un programme de travaux sur le réseau d'eau potable et notamment un renouvellement du réseau à Bringnerault (prévu en septembre-octobre)
- La rétrocession du Domaine de l'Etang n'a toujours pas été effectuée malgré les inquiétudes d'habitants et plus précisément, sur l'abandon des espaces verts. M. le Maire annonce que ce dossier n'avance pas malgré des relances régulières
- L'un des conseillers municipaux, dans un mail, interpelle M. le Maire sur les dépenses que devra engager la Mairie pour réaliser la Halte Intermodale. Cette halte aurait dû être financée par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique qui avait la compétence voirie. Mais, avec les procédures à l'encontre de sa réalisation et plus largement, de la ZAC, la compétence voirie est revenue aux communes, induisant un financement communal.
- Le projet d'aménagement du Jardin d'Anna sera présenté au prix national du Génie Ecologique 2020, permettant ainsi la reconnaissance du travail effectué. Le dossier va être préparé par le Syndicat du Linon.
- M. le Maire remercie le personnel qui, depuis la reprise de l'école, a su s'adapter aux différentes étapes du protocole sanitaire.
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 3 juillet 2020
- La séance prend fin à 22h40

Prochain conseil  
municipal  
le vendredi 3  
juillet à 20h30

**ACADEMIE MARCEAU** – Danse la Vie disparaît pour donner naissance à l'Académie Marceau présidé par M. Dumur ! Reprise des cours de danse par Kristell Dumur-Begueret pour la rentrée de septembre. Plus d'infos au 06.60.15.97.09 ou kristell.dumur@orange.fr

# ASSOCIATIONS

JUILLET-AOÛT 2020 - N° 212

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES

**FORUM DES ASSOCIATIONS** – Le forum aura lieu le samedi 5 septembre 2020 à la salle des sports, de 14h à 18h. Vous êtes une association et vous souhaitez vous faire connaître ? Venez retirer un formulaire d'inscription à l'accueil de la mairie. Renseignements au 02.99.45.46.18.

**A DIMANCHE SUR LE CANAL** - Prenez date ! L'association Escales fluviales de Bretagne vous donne rendez-vous le dimanche 2 août 2020 pour la 14ème édition d'« à dimanche sur le canal » le long des canaux de Bretagne. Cette année, les associations offrent un riche programme (horaires à confirmer) : visite guidée de Hédé-Bazouges en partant des ruines de son château jusqu'au canal. Départ vers 9h / Ouverture de la Maison du canal à 10h30 / Vernissage de l'Art dérive avec les membres de l'association L'art aux champs. Autour de 11h30. / Récital de Thual et Elletée vers 12h/12h30, dans le hangar / Apéritif mis en place par la mairie / Offre de petite restauration adaptée par le restaurant La Charmille / "Dimanche à la pêche" animé par Arthur, à Maison de la pêche, de 13h30 à 17h30 / Animations à l'écluse de la Malabrie vers 16h par l'association Les Amis du Petit patrimoine. Chauffe du four à pain et cuisson de pain, ainsi qu'une chorale / Animation musicale à La Petite Madeleine (l'île flottante) vers 17h / Gratuité du musée pour les personnes ayant participé au pique-nique. Fermeture à 18h.

**LE NEZ DEHORS** - C'est l'été et ses longues journées propices à la découverte de la Nature. Le Nez Dehors vous propose trois balades à la rencontre de la faune cet été. Le 17 juillet, une sortie au crépuscule nous permettra de rencontrer les animaux qui attendent la nuit pour sortir. Le 19 juillet, nous irons découvrir la grande diversité d'insectes qui profite de la chaleur estivale. Enfin, le 26 août, ce sera déjà l'époque du retour des oiseaux migrateurs sur les étangs. Places limitées à 9 participants, port du masque pour les adultes. Inscriptions obligatoires pour ces sorties : nicolas@le-nez-dehors.fr ou 06.86.94.49.72.

**YOGA-SOPHROLOGIE-MEDITATION** - Les séances se poursuivent jusqu'à mi-juillet, elles reprendront à partir de la mi-août. Ateliers ponctuels : matinée cocoon le dimanche 5 juillet, et autres dates sur le site kerzinia. Contact l'association L'instant Présent au 06 84 36 51 02.

**OSVIDH** – Mini camp Trémelin du 23 au 26 août 2020, réservés aux enfants âgés de 11 à 14 ans. Ce mini camp permet, aux 11- 14 ans, de découvrir un endroit proche de nous, au travers de différentes activités sportives et culturelles : course d'orientation, kayak, escalade, paddle, accrobranche, randonnées autour du domaine. Découverte de la faune, de la flore côté eau et côté terre, sans oublier les légendes qui s'y cachent... Et pour le soir, des veillées qui promettent de bonnes rigolades. Renseignements et inscriptions : Typhène GUILLE – 06.12.73.43.36 typheneguille@gmail.com Retrouvez le programme de l'été pour les enfants nés entre 2004 et 2010 sur le site www.osvidh.fr Exceptionnellement, une navette gratuite passera dans toutes les communes du 6 au 24 Juillet.

**MARCHE NORDIQUE** - Semaine du 1/07 et 3/07 : rdv à La magdeleine, Hédé-Bazouges. Maison du Canal. Avec goûter de fin de saison. Renseignements : 06 76 06 91 44 / 06 26 13 39 87. yannick.bitauld@osvidh.fr

**SIVU ANIM6** - Ouverture cet été en juillet et du 17 au 28 août. Le programme de l'été sera disponible prochainement sur le site www.anim6.fr Ouvert à Tinténiac mercredi de 14h à 16h et vendredi de 16h à 18h. Contact : Linda au 06.78.10.68.55 / inscriptions.anim6@gmail.com

**ECOLE DE MUSIQUE DU SIM. ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021** À partir de 5 ans, ados, adultes - Inscription ou Réinscription - Demande du dossier par mail ou à retirer au secrétariat du SIM à Tinténiac : sim.ecoledemusique@gmail.com Renseignements au 02 99 84 01 88 ou www.simecoledemusique.com

## INFOS PRATIQUES

### BIBLIOTHÈQUE

Horaires estivaux : fermée le dimanche 5/07 et du samedi 1er au mercredi 19/08 inclus. Le reste du temps, nos locaux sont accessibles en intégralité et vous pouvez à nouveau profiter de la circulation des documents du réseau. N'hésitez pas à réserver sur : <https://bibliotheques.bretagneromantique.fr/> A votre disposition : du gel hydroalcoolique et vous recommandons le port du masque pour nous rendre visite. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe en tant que bénévole, nous vous accueillerons avec plaisir. biblio@hede-bazouges.fr

### PERMANENCES GRATUITES EN MAIRIE

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

#### - MAÎTRE SOLIGNAC - Avocate

Pas de date fixée lors de l'édition de la feuille.

#### - M. SAVIN - Technicien des Bâtiments de France

Jeu 30 juillet de 14h30 à 15h45.

#### - M. DE CREVOISIER - Architecte Conseil

Pas de date fixée lors de l'édition de la feuille.

#### - Mr Louis JOUAN - Conciliateur de justice.

Pas de date fixée lors de l'édition de la feuille.

#### - ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg. 02.99.02.77.00.

#### - BIBLIOTHÈQUE

Ouverte le mercredi de 15h30 à 18h - le samedi de 10h30 à 12h30 et le 1<sup>er</sup> dimanche du mois.

### CENTRE DE CONSULTATION

Un centre de consultation covid-19 a ouvert à l'espace sportif communautaire de Tinténiac. Pas de rdv avant avis préalable de votre médecin. Composez le 15 uniquement si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires et signes d'étouffement).

### VIOLENCES CONJUGALES /

### FAMILIALES

Deux numéros d'urgence : 3919 et 17.

Numéro d'urgence enfants

maltraités : 119

### MISSION LOCALE

les mardis

de 9h à 12h à la mairie de

Tinténiac. Information,

orientation professionnelle

pour les jeunes

de 16 à 25 ans.

Rdv au 02 99 82 86 00

<https://www.mlstmalo.bzh/>

### POINT INFO JE UNESSE

Maison des services,

3 rue de la Mairie,

Combourg et 2 rue des Trente,

Tinténiac. Contact Céline

Goulet au 02 23 16 45 44

### ESPACE INFO ENERGIE

A la Maison des Services de

Combourg le 3<sup>ème</sup> vendredi du

mois, 9h30-12h. Rdv au

02.23.16.45.45 -

[infoenergie@pays-stmalo.fr](mailto:infoenergie@pays-stmalo.fr)

### ADIL

- A la Maison des

Services de Combourg le 1<sup>er</sup>

et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, 14h-

16h30. 02.99.78.27.27

[adil35@wanadoo.fr](mailto:adil35@wanadoo.fr)

### CAF

- contact auprès de la

Maison des services,

3 rue de la Mairie à Combourg,

02 23 16 45 45 maison-des-

services@

[bretagneromantique.fr](mailto:bretagneromantique.fr)

### RELAIS LA POSTE -

VOTRE MARCHÉ

14 rue Jean Boucher

Ouvert 7J/7

9h-12h30/15h-19h

Contact : 02.99.45.46.32

### ANIM'6

- Centre de loisirs

pour les enfants et

animations pour les ados.

Contact : Linda Janvier au

02.99.23.00.59. Inscription sur

le site [www.anim6.fr](http://www.anim6.fr)

### OFFICE DES SPORTS VAL

D'ILLE DINGÉ HÉDÉ

Multisports pour ado sur les

communes du territoire. Site :

<http://www.osvidh.fr>

### MARCHÉ TRADITIONNEL

Chaque mardi de 7h30 à 13h

place de la Mairie à Hédé /

MARCHÉ BIO

tous les jeudis de 16h30 à

19h30 au Mille -Club à

Bazouges

### ORDURES MENAGERES

tous les jeudis et TRI SÉLECTIF le

vendredi 17 et le jeudi 30

juillet : les jeudis 13 et 27 août.

### DÉCHETTERIE

Lundi : 14h-18h ; du mardi au

samedi : 9h-12h/14h18h.

### CORRESPONDANT

LOCAL Monsieur Guy CASTEL au

06 70 52 37 97 ou

[aguy.castel@free.fr](mailto:aguy.castel@free.fr)